

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

**ARRETE DU MAIRE
n° 098/2020**

Service : Questure
Tél : 04.76.29.80.06
Réf : BM/MP/GT

OBJET :

Délégation de fonction et de signature à Monsieur Maxime NINFOSI - Maire-Adjoint – pour assurer la présidence à la commission de délégation de services publics

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5 et L 1414-2,

VU qu'en application des articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-30, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité et pendant la durée de mon mandat, une délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Maxime NINFOSI, Maire-Adjoint pour assurer la présidence de la commission de délégation de services publics.

ARTICLE 2 : Le spécimen de signature de Monsieur NINFOSI ayant reçu délégation est déposé ci-après :



Tous courriers, documents signés dans le cadre de cette délégation porteront la mention « Le Président délégué, Maxime NINFOSI ».

ARTICLE 3 : L'intéressé est tenu d'en rendre compte régulièrement

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

SLO

ID: 038-213803174-20200716-AR_2020_098-AR

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
 - La Trésorerie de Vif
 - l'intéressé
- et publié au recueil des actes administratifs de la commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 20/07/2020
- publication le 20/07/2020

A Pont de Claix, le 16 juillet 2020

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : PLANQUOIS VILLE Maria

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2020_098
Date de la décision:	2020-07-16 00:00:00+02
Objet:	Délégation de fonction et de signature à Monsieur Maxime NINFOSI - Maire-Adjoint – pour assurer la présidence à la commission de délégation de services publics
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique:	038-213803174-20200716-AR_2020_098-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20200716-AR_2020_098-AR-1-1_0.xml	text/xml	983
nom de original:		
AR_2020_098questure_DSP_NINFOSI.pdf	application/pdf	122818
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20200716-AR_2020_098-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	122818

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juillet 2020 à 13h12min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juillet 2020 à 13h12min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juillet 2020 à 13h12min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juillet 2020 à 13h17min58s	Reçu par le MI le 2020-07-20